

Conseil Municipal du 27 février 2017 à 19 heures

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

◆◆◆

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 17 février 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CASSAGNE le 27 février 2017, à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Philippe SOUQUET, Maire.

◆◆◆

1 – Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

- Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 13 janvier 2017.
- Le Maire met au vote l'approbation du procès-verbal. **Après en avoir délibéré, le Conseil l'approuve à l'unanimité.**

2 – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2016

- Le Maire présente au Conseil le compte de gestion de l'exercice 2016 sur lequel il convient de délibérer.
- Les chiffres présentés figurent dans le tableau ci-après :

	Budget Prévisionnel (BP) 2016	Compte Administratif (CA) 2016
Dépenses de fonctionnement	545 943,74 €	324 191,97 €
Recettes de fonctionnement	545 943,74 €	408 886,53 €
Résultat de fonctionnement		+84 694,56 €

- Un comparatif compte par compte entre le BP et le CA 2016 est présenté par le Maire.

	Budget Prévisionnel (BP) 2016	Compte Administratif (CA) 2016
Dépenses d'investissement	358 078,80 €	187 848,78 €
Recettes d'investissement	358 078,80 €	160 540,22 €
Résultat		-27 308,56 €

- Avant de procéder à la mise au vote du compte de gestion de l'exercice 2016, le Maire sort de la salle et laisse l'assemblée délibérante sous la présidence de son doyen, Daniel THABARET qui annonce le vote : **« qui est pour l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2016 tel que présenté ? »**. **Le Conseil se prononce pour à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

3 – Vote du Compte Administratif (CA) 2016 et affectation des résultats

- Le Maire présente au Conseil le compte administratif 2016 et la proposition d'affectation des résultats sur lesquels il convient de délibérer.
- Les chiffres présentés figurent dans le tableau ci-après :

	Résultat CA 2015	Virement à la Section de Fonctionnement	Résultat de l'exercice 2016	Reste à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	-99 278,71 €		-27 308,56 €		-126 587,27 €
Fonctionnement	+280 117,75 €	+123 295,24€	+84 694,56 €		+241 519,07 €

- Après en avoir délibéré, **la proposition d'affectation des résultats telle que présentée est adoptée à l'unanimité par le Conseil.**

4 - Demande de subvention au Conseil Départemental pour travaux à la salle du chemin vieux dans le cadre du Contrat de Territoire

- La demande de subvention concerne des travaux « complémentaires » à ceux initialement prévus en termes d'électricité, sanitaire, isolation phonique et maçonnerie.
- Après en avoir été informé, **le Conseil se prononce favorable à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental, à l'unanimité.**

5 - Désignation du représentant de la commune au sein de la commission « voirie » de la Communauté des Communes Cagire Garonne Salat

- Il convient pour le Conseil de désigner un représentant de la commune pour siéger au sein de Communauté des Communes Cagire Garonne Salat, commission voirie.
- **Pascal GUAY se porte seul candidat et se trouve désigné à l'unanimité par le Conseil.**

6 - Désignation du représentant de la commune au sein de la commission de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat

- Il convient pour le Conseil de désigner un représentant de la commune pour siéger au sein de Communauté des Communes Cagire Garonne Salat, à la CLECT.
- **Joëlle GAILLARD se porte seule candidate à sa propre succession et est désignée à l'unanimité par le Conseil.**

7 - Acceptation du projet de SDEHG de rénovation d'appareils vétustes d'éclairage public, avec substitution des lampes prévues par des lampes LED

- Le Conseil est informé du projet consistant à remplacer les anciennes lampes (vétustes) par des lampes LED.
- Après en avoir délibéré, le projet tel que présenté ***est adopté à l'unanimité par le Conseil.***

8 – Projet de rénovation d'appareils vétustes d'éclairage public (deuxième phase)

- Le Conseil est informé du projet constituant la deuxième phase d'intervention du SDEHG.
- Après en avoir délibéré, le projet tel que présenté ***est adopté à l'unanimité par le Conseil.***

9 - Création d'un emploi d'avenir (28H hebdomadaires durant 36 mois)

- Le Conseil est consulté afin de se prononcer sur l'autorisation de recruter une personne sous contrat d'avenir afin de pallier l'absence d'un agent.
- ***Après en avoir débattu le Conseil est favorable au recrutement d'un salarié sous contrat emploi avenir 28H / hebdomadaires sur 36 mois.***